

Duplicata

GREFFE DU
TRIBUNAL D'INSTANCE
DE METZ

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIÉTÉS
31 RUE DU CAMBOUT - CS 20223 - 57000 METZ
Ouvert au public de 8h30 à 11h45
tél 03.87.36.60.98 de 14h à 16h sauf mercredi

RECEPISSE DE DEPOT

SCP RICHARD, MERTZ et Associés

1 rue des Charpentiers
ZAC SEBASTOPOL - BP 95 055
57072 METZ CEDEX 03

V/REF :

N/REF : 2005 B 192 / 2016-A-4338

Le Greffier du Tribunal d'Instance DE METZ certifie qu'il a reçu le 02/09/2016, les actes suivants :

Extrait de procès-verbal d'assemblée générale ordinaire en date du 20/06/2016
- Changement(s) de commissaire(s) aux comptes

Concernant la société

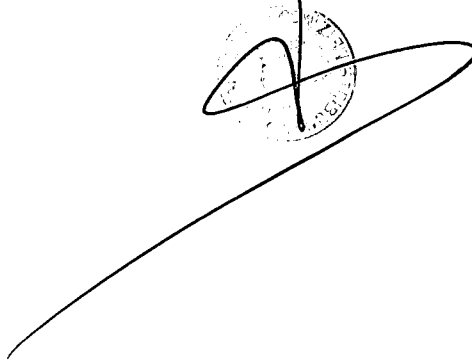
DEMATHIEU ET BARD IMMOBILIER
Société par actions simplifiée
17 rue Venizélos
57950 Montigny-les-Metz

Le dépôt a été enregistré sous le numéro 2016-A-4338 le 22/09/2016

R.C.S. METZ TI 353 708 746 (2005 B 192)

Fait à METZ le 22/09/2016,

LE GREFFIER



DEMATHIEU ET BARD IMMOBILIER

Société par actions simplifiée

Au capital de 10 000 000 euros

Siège social : 17 rue Vénizélos 57950 MONTIGNY LES METZ

RCS METZ 353 708 746

DEPOSE AU GREFFE DU
TRIBUNAL D'INSTANCE DE METZ
Sous le n° 161A 1638
22 SEP. 2016
Le Greffier

**EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS
DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE
DU 20 JUIN 2016**

L'an deux mille seize,
Et le vingt juin,
A neuf heures.

Les associés de la société DEMATHIEU ET BARD IMMOBILIER, société par actions simplifiée au capital de 10 000 000 euros, dont le siège social est sis 17, rue Vénizélos 57950 MONTIGNY LES METZ, immatriculée au Registre du commerce et des sociétés sous le numéro RCS METZ 353 708 746 (ci-après dénommée la « Société »), se sont réunis en Assemblée Générale Ordinaire Annuelle, au siège social, sur convocation du Président.

Il a été établi une feuille de présence qui a été émargée par chaque associé participant à l'Assemblée en entrant en séance, tant en son nom personnel qu'en qualité de mandataire.

L'Assemblée est présidée par Monsieur René SIMON, en sa qualité de Président et Président du Directoire de la société DEMATHIEU ET BARD GROUPE, elle-même Présidente de la Société.

La société TRALUX, société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, dont le siège social est 156, Route de Luxembourg L - 3254 BETTEMBOURG, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de LUXEMBOURG sous le numéro B12975, représentée par son gérant, Monsieur Franck BECHEREL, est désignée comme secrétaire.

La société SECEF, Commissaire aux Comptes de la Société, a été régulièrement convoquée.

La feuille de présence, certifiée exacte par les membres du bureau, permet de constater que les associés présents, représentés ou ayant voté par correspondance possèdent 1 000 000 actions sur les 1 000 000 actions ayant le droit de vote.

Le Président de l'Assemblée constate que l'Assemblée Générale est régulièrement constituée et peut valablement délibérer.

Le Président de l'Assemblée dépose sur le bureau et met à la disposition de l'Assemblée :

- les justificatifs des convocations régulières des associés,
- l'avis de réception et une copie de la lettre de convocation du Commissaire aux Comptes,
- la feuille de présence et la liste des associés,
- l'inventaire et les comptes annuels comprenant le bilan, le compte de résultat et l'annexe, arrêtés au 31 décembre 2015,
- le rapport de gestion de la Présidente,

- le rapport du Conseil d'administration,
- le rapport du Commissaire aux Comptes sur les comptes annuels,
- le rapport du Commissaire aux Comptes sur les conventions réglementées,
- un exemplaire des statuts de la Société,
- le texte des résolutions soumises au vote de l'Assemblée.

Le Président déclare que les documents visés ci-dessus ont été adressés aux associés ou tenus à leur disposition au siège social, à compter de la convocation de l'Assemblée.

L'Assemblée lui donne acte de cette déclaration.

Le Président rappelle ensuite que l'Assemblée est appelée à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

ORDRE DU JOUR

-
- Expiration des mandats des Commissaires aux Comptes,
 - Nomination d'un second commissaire aux comptes titulaire et d'un second commissaire aux comptes suppléant,
 - Délégation de pouvoirs pour l'accomplissement des formalités,
 - Questions diverses.

Le Président présente à l'Assemblée les comptes de l'exercice écoulé, le rapport de gestion de la Présidente, le rapport du Conseil d'administration et les rapports du Commissaire aux Comptes.

Puis le Président déclare la discussion ouverte.

Personne ne demandant la parole, le Président met successivement aux voix les résolutions suivantes :

QUATRIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale prend acte que les mandats de la société SECEF, Commissaire aux Comptes titulaire, et de la société CABINET MAZARS, Commissaire aux Comptes suppléante, sont arrivés à expiration.

En conséquence, l'Assemblée Générale décide de procéder aux nominations suivantes pour une période de six exercices, soit jusqu'à l'issue de la consultation annuelle des associés appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2021 :

- La société SECEF, sise 3 rue de Turique – 54000 NANCY, en qualité de co-Commissaire aux Comptes titulaire,
- Monsieur Olivier DIETSCH, domicilié professionnellement 3 rue de Turique – 54000 NANCY, en qualité de co-Commissaire aux Comptes suppléant,
- La société MAZARS, sise 61 rue Henri REGNAULT – Tour Exaltis – 92075 PARIS LA DEFENSE, en qualité de co-Commissaire aux Comptes titulaire,
- Monsieur Guillaume POTEL demeurant professionnellement 61, rue Henri Regnault 92400 COURBEVOIE, en qualité de co-Commissaire aux Comptes suppléant,

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des voix des associés.

CINQUIEME RESOLUTION

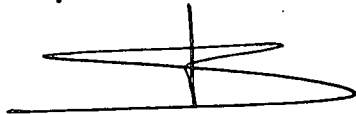
L'Assemblée Générale donne tous pouvoirs au Président et au porteur d'une copie ou d'un extrait du procès-verbal des délibérations pour remplir toutes formalités légales consécutives à l'adoption des résolutions qui précèdent.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des voix des associés.

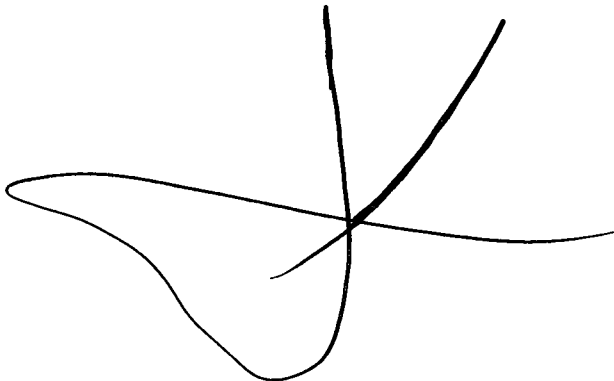
L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, le Président déclare la séance levée.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par les membres du bureau.

Le Président
La société DEMATHIEU & BARD GROUPE
Représentée par M. René SIMON

A stylized signature consisting of a horizontal line with a vertical stroke intersecting it, and a large loop on the right side.

Le Secrétaire
La société TRALUX
Représentée par M. Franck BECHEREL

A stylized signature consisting of a large loop on the left side, a vertical stroke intersecting it, and a horizontal stroke extending to the right.

.....